



LES BONS REFLEXES !

Les premières neiges devraient bientôt arriver et les désagréments avec !

Nous faisons une piqûre de rappel sur les devoirs de chacun face aux fortes chutes de neige :

- Prévoir des équipements de neige : pneus neige et éventuellement chaînes.
- Penser à tailler arbres et haies en limite de voirie car le poids de la neige fait plier les arbres et les arbustes, empêchant le passage des engins de déneigement comme d'ailleurs des véhicules de sécurité et d'enlèvement des ordures ménagères.
- Rentrer les véhicules à l'intérieur de la propriété de façon à faciliter le travail de déneigement, et surtout ne pas encombrer les plates-formes de retournement des engins, notamment en bout d'impasse.
- Enfin, il est rappelé que chaque riverain a l'obligation de déneiger les trottoirs devant sa limite de propriété et d'ôter les bourrelets de neige consécutifs au passage du chasse-neige. Il s'agit d'une obligation réglementaire, la responsabilité de chacun pouvant être engagée en cas de chute ou accident.

Le plan de déneigement :

Les services techniques de la Mairie prennent en charge le déneigement des trottoirs, écoles, parkings, bâtiments publics. Concernant les voies communales, le plan de déneigement organisé avec l'entreprise Belledonne TP prévoit le traitement en priorité dans l'ordre des 2 parkings gare et collège puis les hameaux de Ruche, Sollières, Villard Bozon, Montgalmand, Pelane, les Côtes par le Bariot et Fontcouvert puis toutes les voies communales du bourg et enfin les voiries privées avec lesquelles les riverains ont passé un accord avec l'entreprise. Le Conseil Général intervient pour sa part sur les 4 routes départementales qui traversent la commune (RD29, 525, 523 et 29B.).

Tout est mis en œuvre pour que les départs au travail le matin s'effectuent dans de bonnes conditions, sauf cas particuliers (neige survenant aux heures de départ le matin, verglas).

La commune s'engage comme chaque année à déneiger les nombreux kilomètres du village sans délaissier une route ou une rue. Mais nous vous demandons d'être patients car le circuit est long et prend de nombreuses heures. Tous les lotissements sont déneigés (à titre gracieux) mais ils sont traités en fin de parcours.